# Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

### Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 Ltr)

- 03-85 / 101254

Rietschle SA, 2114 Fleurier

atelier d'usinage

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

8 A

15.12.2002–17.12.2005 (Renouvellement/modification)

## Permis de travail de nuit (travail en 3 équipes) (Art. 17 LTr)

- 03-88 / 101919

R. Rougemont SA, 2740 Moutier

atelier de décolletage

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

41 A

31.03.2003-01.04.2006 (Modification)

- 03-108 / 100591

Zwahlen et Mayr SA, 1860 Aigle

tubes inox et tubes étirés

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

60 A

20.01.2003–21.01.2006 (Renouvellement/modification)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 03-122 / 100399

Roger Meylan SA, 1143 Apples

décolletage et fraisage

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

24 A

12.01.2003–14.01.2006 (Renouvellement/modification)

-03-127/100035

Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont

chaîne pilote SiOx (développement et production)

horaire d'exploitation in dispensable pour des raisons techniques et économiques 3  $\Delta$ 

05.01.2003-07.01.2006 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J= jeunes gens)

462

#### Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 45/29 50).

4 février 2003 Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail